



Organisation et mise en place du protocole sanitaire Accueil de loisirs Vacances de la Toussaint 2020

Madame, Monsieur,

Suite au protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs du 10 Septembre, les accueils de loisirs qui ont repris leur activité depuis le 13 mai peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret N° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Ce protocole s'applique jusqu'à nouvel ordre, la situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

1/ Les règles essentielles du protocole sanitaire reprennent les points relevant de l'organisation générale de l'accueil des enfants et des jeunes sur le plan sanitaire et matériel et des conditions et limites de cet accueil.

a) Distanciation physique

- Les activités seront organisées par petits groupes de 8 enfants pour les moins de 6 ans et de 12 enfants pour les plus de 6 ans.
- Les groupes seront constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil par semaine (aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe). **En revanche, la distanciation physique sera maintenue entre les mineurs de groupes différents.**
- Les groupes de mineurs seront maintenus dans la même salle d'activités durant toute la période d'accueil de manière à limiter la circulation au sein des groupes.
- La distanciation physique d'au moins 1 mètre s'applique entre les enfants, les jeunes et les encadrants.
- La circulation dans les locaux d'accueil est organisée pour limiter tout croisement des enfants et des jeunes et tout rassemblement de plusieurs groupes au même endroit.
- Les salles d'activités seront aménagées afin de respecter au mieux une distance acceptable entre les enfants et les jeunes.

b) **Les gestes barrières** : restent identiques au protocole défini par le ministère des solidarités et de la santé.

c) Le port du masque

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les enfants et les jeunes dans les situations où la distanciation d'au moins 1 mètre ne peut être garantie.
- Le port du masque est obligatoire pour les jeunes de plus de 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc...). **Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leur(s) enfant(s).**

d) Le lavage des mains et gel hydroalcoolique

- Lavage des mains au savon pour les enfants et les jeunes chaque fois que nécessaire (avant/après repas, goûter, activités, déplacement, passage aux toilettes, etc...)
- Le gel hydroalcoolique est à usage exclusif des encadrants.

e) Désinfection et nettoyage des espaces et matériels utilisés

- Le nettoyage et la désinfection des salles d'accueil et du mobilier seront réalisés au minimum une fois par jour.
- Les accessoires et matériels pour les activités seront désinfectés avant échange entre les groupes (malle de jeux, ballons, raquettes, vélos...).

2/ L'accueil des enfants et des jeunes sur les sites

Sauf exception, **les responsables légaux ne seront pas admis au sein des locaux.** En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis d'un masque.

Prise de température : Outre la surveillance de l'apparition des symptômes chez les enfants et les jeunes, les responsables légaux sont invités à prendre la température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38.0° ou plus), l'enfant ou le jeune ne pourra être accueilli sur la structure.

Rappel des horaires : 9h00-17h30 (service de garderie dès 7h15 le matin et jusque 19h le soir sur chaque site)

a) Accueil le matin et le soir sur le site de Plaintel

- Au jardin de l'Esquirol pour les 3-10 ans (**Entrée** par le portillon en bois face au Pré câlin – **Sortie** par la grille face au parking).
- Au foyer des jeunes pour les 11-17 ans (**Entrée** par la porte coté ludothèque).

b) Accueil le matin et le soir sur le site de Ploeuc-L'Hermitage

- A la garderie du haut, rue des écoles pour les 3-10 ans
- A la salle d'accueil sous le restaurant scolaire pour les 11-17 ans (une signalétique sera affichée).

c) Restauration

Les enfants et les jeunes prendront leur repas au restaurant scolaire de chaque site. L'aménagement des tables sera prévu pour assurer les règles de distanciation.

d) Le déroulement des activités

Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation et des gestes barrières. La mise à disposition d'objets partagés lors d'échange de livres, ballons, jouets, crayons, etc.. est permise au sein du même groupe d'enfants. Le nettoyage de ces objets partagés sera effectué quotidiennement ou isolé 24h avant réutilisation.

e) L'organisation des sorties

Elles sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités. Elles seront programmées par semaine et en fonction des conditions d'accueil définies par ces mêmes lieux d'activités.

f) Les modalités de transports

- Les enfants et les jeunes seront installés par groupe dans le véhicule (car/minibus). La distanciation ne s'appliquera pas. En revanche, elle sera maintenue entre les différents groupes dans un même véhicule.
- Le véhicule utilisé, sera désinfecté dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux, avant et après son utilisation.
- Les jeunes de plus de 11 ans ainsi que le chauffeur et les encadrants devront porter un masque durant toute la durée du trajet.

g) Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19

Tout symptôme évocateur d'infection Covid-19 chez un enfant ou un jeune constaté par l'encadrement, conduira à son isolement et au port d'un masque.

En cas de symptômes, les responsables légaux seront avertis et devront venir le chercher.

L'enfant ou le jeune ne pourra alors pas être accepté de nouveau à l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif de mineurs.

Ces mêmes mesures seront appliquées à l'équipe d'encadrement.

h) Suivi sanitaire

Les directrices du site sont chargées du suivi sanitaire et désignées référentes Covid-19. Elles sont en charge de la formalisation et de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus. Celles-ci prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.

Fiche à compléter par les responsables légaux

Après lecture de ce protocole, vous vous engagez à le respecter et à le faire respecter à votre ou vos enfant(s).

Merci de renseigner cette fiche et de l'insérer dans vos documents via votre compte Portail Familles.

Je soussigné(e)

Atteste avoir pris connaissance des conditions sanitaires et d'organisation de mise en place dans le cadre de l'accueil de loisirs pour les vacances de la Toussaint 2020.

Accepte que mon ou mes enfant(s) :

-
-
-

bénéficie(nt) de cet accueil au vu de ces conditions

A, le/...../ 2020

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »